



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.162/1
7 novembre 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Stage de formation sur les activités
du Plan d'action pour la Méditerranée

Athènes, 27 oct.- 6 nov. 1986

RAPPORT DU STAGE DE FORMATION
SUR LES ACTIVITES
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

PNUE

Athènes, 1986

Table des matières

	<u>page</u>
Texte du rapport	1 - 21
Annexe I: Liste des participants	
Annexe II: Programme	
Annexe III: Liste des documents	
Annexe IV: Structure du PAM	
Annexe V: Plan de travail pour l'application du Protocole relatif à la pollution d' origine tellurique	
Annexe VI: Questionnaire d'évaluation	
Annexe VII: Fiche de profil du pays	

Introduction

1. La réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Gênes, septembre 1985) a souligné l'importance de l'élément "formation" mis en oeuvre par l'Unité de coordination.
2. La réunion a autorisé le secrétariat à organiser un programme succinct de formation à l'intention de fonctionnaires dont les attributions sont liées à divers aspects du Plan d'action pour la Méditerranée.
3. Le secrétariat a organisé le stage de formation dans ses locaux d'Athènes du 27 octobre au 6 novembre 1986.
4. Neuf fonctionnaires provenant de huit Etats côtiers méditerranéens et un représentant d'un Centre d'activités régionales ont pris part à ce stage. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Adoption du programme et organisation des travaux

5. Le secrétariat a présenté un projet de programme du stage de formation qui figure à l'annexe II du présent rapport. Les documents remis aux participants sont énumérés à l'annexe III.
6. Il a été décidé que la première semaine du stage de formation serait consacrée à des exposés effectués par des fonctionnaires de l'Unité de coordination et à des contacts individuels. La deuxième semaine était affectée à des tâches précises. Les participants ont été répartis en deux groupes de travail. Le premier devait traiter la question de la formation et le deuxième celle de la Semaine de l'environnement de la Méditerranée. En outre, les participants ont reçu une fiche de profil du pays qu'ils devaient compléter avant la fin du stage ou retourner au plus tard le 30 novembre 1986 (annexe VII).
7. M. I. Dharat, administrateur de programme, était le modérateur de la réunion, et M. L. Micallef (Malte) en était le rapporteur.

Ouverture du stage de formation

8. M. Aldo Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. M.K. Tolba. Il a expliqué que le stage visait essentiellement à être un exercice de familiarisation pour des personnes déjà versées dans les principaux aspects du Plan d'action pour la Méditerranée.

M. A. Manos a exprimé le souhait que la première partie - qui consistait en exposés sur les sujets prévus - ne revêtît pas un caractère purement scolaire mais qu'elle débouchât sur un dialogue où chacun des participants s'engagerait activement.

Exposés effectués par des fonctionnaires de l'Unité de coordination

Convention-cadre et protocoles y relatifs pour la protection de
l'environnement méditerranéen
Implications institutionnelles et financières du Plan d'action pour la
Méditerranée

9. M. A. Manos a alors brièvement rappelé la situation qui prévalait en Méditerranée avant la Convention de Barcelone. Les niveaux de pollution de cette mer préoccupaient les Etats côtiers méditerranéens - il fallait agir. La suite est inscrite dans les faits.

La conférence de Barcelone a proposé de bonnes idées qui se sont concrétisées dans un Acte final.

La ratification de la Convention et des deux protocoles qui l'accompagnaient entraînait pour les Parties contractantes l'obligation de se conformer aux dispositions convenues. Les deux nouveaux protocoles ont complété et parachevé le concept global d'un milieu marin plus sain.

L'étape suivante consistait à asseoir le dispositif de l'accord sur une base solide.

A cet effet, il incombait de s'attacher à trois aspects concernant l'application:

1. Universalité : autrement dit, la participation active de tous les intéressés.
2. Niveau élevé de participation - à savoir le déploiement, pour chaque aspect du PAM, des meilleurs effectifs et institutions disponibles.
3. L'extension d'une prise de conscience générale de l'intérêt qu'il y a à préserver pour nous et les générations futures ce patrimoine commun et précieux.

M. Manos a illustré cette notion en indiquant que les actes individuels devraient être envisagés dans leur totalité et non à titre séparé. Quiconque jette un sac de plastique dans la mer n'est qu'un individu parmi des millions susceptibles d'accomplir ce même acte de pollution.

10. Le Plan d'action comporte quatre éléments fondamentaux qui, bien que d'un caractère distinct, se complètent mutuellement pour en promouvoir les objectifs :
- les instruments juridiques, à savoir la Convention et les protocoles;

- l'élément scientifique qui se compose de la recherche et de la surveillance continue, telles que celles-ci sont tracées dans le programme MED POL;
- les activités socio-économiques concrétisées par le Plan Bleu et le Programme d'actions prioritaires;
- l'aspect administratif/institutionnel et financier.

Le conférencier a été heureux d'indiquer que, jusqu'à présent, la programmation consécutive aux propositions soumises aux gouvernements a été établie et acceptée avec l'accord unanime des Parties contractantes. Cette attitude collective positive peut permettre une planification s'étendant au-delà du délai de deux années habituellement compris entre les réunions ordinaires des Parties contractantes.

Un tableau représentant les organes et les réunions des Parties contractantes ainsi que la structure du secrétariat, les organismes coopérants et les crédits budgétaires correspondants a été remis aux participants et figure à l'annexe IV.

11. M. Manos a fourni alors une vue d'ensemble des dispositions régissant la budgétisation du PAM, expliquant que les crédits proviennent du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée auquel contribuent toutes les Parties contractantes en fonction de taux préalablement fixés.

Bien qu'il soit ménagé une certaine souplesse dans les modalités d'allocation et de dépense des fonds, le PNUE est néanmoins tenu à une gestion rigoureuse. Tout écart des propositions approuvées doit faire l'objet d'une justification suffisante. Et le conférencier a alors brièvement évoqué la procédure suivie lors du versement des fonds disponibles.

Quant un montant donné est alloué à un projet particulier et que le document de projet a été approuvé et signé par le PNUE, ce montant est alors bloqué pour le projet en question.

On peut considérer les ressources financières du PAM comme des capitaux d'amorçage qui entraînent l'activation d'autres ressources dans des pays ou groupes de pays. On peut citer, à titre d'exemples, l'aménagement d'installations portuaires de réception, de stations d'épuration des eaux usées et, naturellement, le programme MED POL lui-même qui a déjà occasionné des dépenses de participation avoisinant un montant de 100 millions de dollars, comme l'ont confirmé des études de relevé.

12. M. Manos a déclaré que le mode de répartition des contributions au Fonds affectation spéciale pour la Méditerranée était jugé quelque peu inéquitable par certains. Il y a lieu de remarquer que trois pays (France, Italie et Espagne) versent 85% du total. A elle seule, la contribution de la France s'est élevée à 44%, et ce pays a déjà fait part de son désir de voir réduire ce pourcentage.

Selon l'une des suggestions formulées, aucun pays ne devrait verser une contribution dépassant le quart des recettes du Fonds.

Selon une autre suggestion soumise par le secrétariat, aucun pays ne devrait verser une quote-part inférieure à 1% du total. Cette proposition pourrait constituer le point de départ d'un réajustement général du mode de répartition des contributions. Un changement radical ne doit pas forcément être définitif et brusque mais peut être introduit progressivement sur un certain nombre d'années.

Le Bureau a avancé l'idée que le mode de répartition pourrait se fonder sur le potentiel de pollution de chaque pays. En d'autres termes, la quote-part d'un pays serait proportionnelle, ou du moins subordonnée, à la quantité de pollution qu'il engendre.

Le Bureau doit se réunir à nouveau en 1987 et l'on espère que, grâce à ses délibérations, d'ici la réunion des Parties contractantes prévue en septembre de cette même année, bon nombre des divergences que peut susciter une refonte du mode de répartition des contributions auront été aplanies.

13. Le thème central de l'intervention de M. Manos portait sur la réduction de la pollution en mer Méditerranée. Il a déclaré que nos efforts ne peuvent être que couronnés de succès si nous oeuvrons de concert à un but commun. Tous les Etats côtiers méditerranéens sont confrontés aux mêmes problèmes, si bien que les solutions valables ne peuvent être que collectives. Nos efforts doivent transcender les intérêts nationaux étroits et converger dans cet esprit de collaboration qui a marqué les dix premières années du PAM.
14. Au cours de la discussion qui a suivi, M. L. Micallef (Malte) a souligné qu'il serait juste que d'autres nations utilisant la mer Méditerranée contribuent, elles aussi, au Fonds d'affectation spéciale.

M. Manos a estimé que c'était là une remarque très judicieuse et que rien n'empêchait quiconque serait désireux d'apporter une aide financière de le faire. Les Etats non méditerranéens pourraient par exemple concrétiser cette assistance en finançant des projets spécifiques.

Planification intégrée du développement et gestion des ressources du bassin méditerranéen

15. M. I. Dharat, administrateur de programme, a exposé aux participants l'élément du PAM consistant en la planification intégrée du développement et en la gestion des ressources du bassin méditerranéen (aspects socio-économiques). Il a également évoqué le système des Centres d'activités régionales, la formation et l'information, ainsi que l'exposition consacrée à la Méditerranée.

LE PLAN BLEU POUR LA MEDITERRANEE

16. Après avoir procédé à un rappel historique de cet élément du PAM, il a expliqué que le Plan Bleu explore les possibilités d'évolution à long terme des rapports entre le développement et l'environnement en Méditerranée.

L'exécution du Plan Bleu comporte trois phases successives :

Phase I - milieu de l'année 1984 - mai 1987

Cette phase traite de l'édification d'un système d'analyse où la Méditerranée sera conçue comme un tout. Les résultats de la phase I seront confrontés en vue de dégager des tendances et des scénarios cohérents qui serviront, dans les divers pays, à orienter le processus de prise de décisions.

Au cours de cette phase, la méthode des scénarios a été retenue comme un instrument permettant de comparer à la fois les hypothèses et leurs effets. Dans le cas du Plan Bleu, il s'agit de comparer aussi bien les hypothèses de développement que leurs répercussions sur le milieu méditerranéen.

Phase III - juin 1987 - fin 1987

La phase III couvre une brève période et sera consacrée à formuler des conclusions et des recommandations pertinentes qui aideront les gouvernements méditerranéens à planifier et assurer un développement socio-économique continu de leurs pays sans qu'il en résulte de dégradation de l'environnement.

LE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (PAP)

17. M. Dharat a informé les participants que la réunion intergouvernementale des Etats côtiers méditerranéens qui s'est tenue à Split, Yougoslavie, en 1977, a permis d'instituer la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires et du Plan Bleu comme deux activités indépendantes mais s'appuyant mutuellement dans le domaine de la planification intégrée du Plan d'action pour la Méditerranée.

Le PAP a pour objectif principal le lancement, par les Etats côtiers de la région méditerranéenne, d'activités de coopération concernant des pratiques judicieuses de gestion de l'environnement dans certaines zones prioritaires. Toutes les activités visent à mettre en évidence, grâce à une action d'ordre pratique, les options qui s'offrent et les recommandations que l'on peut formuler dans l'immédiat pour assurer un développement socio-économique respectant l'environnement.

Douze domaines prioritaires ont fait l'objet d'un accord pour 1984/85/86 :

1. Préparation de répertoires des institutions et des experts de la région méditerranéenne;
2. développement des ressources en eau des îles et régions côtières isolées méditerranéennes;
3. planification intégrée et gestion des zones côtières;
4. réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens;
5. aménagement du territoire dans les zones sismiques;
6. collecte et élimination des déchets solides et liquides;
7. protection du sol;
8. développement du tourisme sans préjudice écologique;
9. sources renouvelables d'énergie;
10. aquaculture;
11. évaluation de l'impact sur l'environnement;
12. relations littoral/arrière-pays.

AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

18. M. Dharat a succinctement traité les aspects historiques des aires protégées en Méditerranée. Il a rappelé que la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Barcelone, 1976) constituait le premier effort entrepris à l'échelon régional par les Etats côtiers méditerranéens en vue de préserver les écosystèmes méditerranéens par l'adoption d'une démarche concertée.

Les objectifs du Protocole relatif aux ASP consistent à créer des aires protégées et à entreprendre les actions nécessaires pour les protéger et, le cas échéant, les reconstituer aussi rapidement que possible.

Au 30 septembre 1986, douze Parties contractantes avaient signé le Protocole et six d'entre elles- y compris la CEE - l'avaient ratifié.

Le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (ou CAR/ASP) a été établi à Salammbô, Tunis.

Etant donné sa longue expérience dans ce domaine, l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) a collaboré avec le PAM pour la création du Centre de Tunis ainsi que pour l'exécution du programme de travail relatif aux ASP adopté par les Parties contractantes. Ce programme comprend:

- A. la préparation d'un répertoire des Aires spécialement protégées méditerranéennes;
- B. l'élaboration de lignes directrices communes pour la création d'ASP en Méditerranée;
- C. la préparation d'études de cas.

Une réunion des Structures focales nationales ASP se tiendra au début 1987 afin d'examiner les projets de répertoire et de lignes directrices ainsi que les études de cas.

Le système des Centres d'activités régionales (CAR)

19. M. Dharat a exposé le développement du système des CAR. Il a indiqué que, dès les débuts du PAM, il avait été envisagé d'observer les principes de la décentralisation, d'une participation maximale des gouvernements et des institutions nationales, en réduisant au minimum les rouages bureaucratiques.

Cette démarche traduit le rôle d'agent promoteur et catalyseur que joue le PNUE dans la protection de l'environnement. Ainsi, le PNUE possède, entre autres attributions, celle d'établir et de renforcer des structures viables susceptibles d'assumer des fonctions régionales au sein du programme MED POL.

M. Dharat a brièvement évoqué les fonctions et les structures des quatre Centres d'activités régionales dans le cadre du PAM:

Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, à Malte;

CAR/Plan Bleu à Sophia Antipolis, France;
CAR/PAP à Split, Yougoslavie;
CAR/ASP à Salammbô, Tunisie.

Il a indiqué les avantages des CAR que l'on peut résumer comme suit:

1. accroissement des capacités nationales, en particulier dans les pays en développement;
2. transfert de technologie des pays développés aux pays en développement;
3. réseau de contacts, échange d'informations, acquisition de techniques et d'équipements nouveaux;
4. formation;
5. moyen d'affermir la confiance en soi;
6. participation des pays à de vastes projets menés à l'échelle régionale;

7. pour le pays hôte du Centre, ce dernier offre un moyen de nouer des contacts avec des organismes internationaux, des institutions scientifiques et de devenir ainsi un foyer suscitant l'intérêt mondial dans le domaine concerné.

Il incombe toutefois d'observer quelques principes fondamentaux:

1. Les CAR sont des institutions nationales auxquelles les Parties contractantes ont assigné un rôle régional;
2. l'appui financier aux CAR est fourni dans le cadre de projets signés entre ceux-ci et le PNUE;
3. le recrutement du personnel des CAR s'opère sur la base des conditions prévalant dans le pays hôte (salaires, sécurité sociale, retraites, etc.);
4. il convient de procéder aux réajustements appropriés des traitements pour le personnel des CAR recruté sur une base internationale;
5. le recrutement du personnel international a lieu sur avis de vacance de poste diffusé par l'unité de coordination à toutes les Structures focales nationales du PAM.

FORMATION ET INFORMATION

20. Enfin, M. Dharat a brièvement abordé la formation, un élément important du Plan d'action pour la Méditerranée puisqu'il permet d'assurer une participation poussée des pays méditerranéens, et notamment de ceux qui sont en développement, aux activités du PAM.

Le conférencier a exposé plus en détail l'aspect du PAM ayant trait à l'information, et en particulier l'exposition consacrée au PAM qui comporte 36 panneaux retraçant cet exemple de coopération internationale et inter-organisations sous les auspices du PNUE.

Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la Méditerranée (MED POL) et application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique

21. Dans son intervention, M. L. Jeftic, spécialiste en sciences marines (hors classe), s'est proposé de passer en revue les diverses initiatives prises ou à prendre dans le cadre du PAM en matière d'environnement.

Le PAM est un système dynamique qui vise, par son action, à appréhender dans son ensemble ce que subit notre mer par suite de toutes les activités humaines qui retentissent sur sa qualité.

L'un des quatre éléments du PAM, le MED POL, est un programme coordonné de surveillance continue et de recherche ainsi que d'échange d'informations en vue d'évaluer les niveaux de la pollution et de proposer des mesures de lutte.

La Phase I du MED POL a été divisée en treize rubriques qui consistaient pour la plupart en études de base visant à évaluer les données et les renseignements recueillis afin de se forger un tableau de l'état de salubrité (ou de pollution) de la Méditerranée:

MED POL - PHASE I

MED POL I - MED POL VII

- MED POL I : Etudes de base et surveillance continue du pétrole et des hydrocarbures contenus dans les eaux de la mer
- MED POL II : Etude de base et surveillance continue des métaux, notamment du mercure et du cadmium, dans les organismes marins
- MED POL III : Etudes de base et surveillance continue du DDT, des PCB et des autres hydrocarbures chlorés contenus dans les organismes marins
- MED POL IV : Recherche sur les effets des polluants sur les organismes marins et leurs peuplements
- MED POL V : Recherche sur les effets des polluants sur les communautés et les écosystèmes marins
- MED POL VI : Problèmes du mouvement des polluants le long des côtes
- MED POL VII : Contrôle de la qualité des eaux côtières

MED POL VIII - MED POL XIII

- MED POL VIII : Etudes biogéochimiques de certains polluants au large des côtes de la Méditerranée
- MED POL IX : Rôle de la sédimentation dans la pollution de la mer Méditerranée
- MED POL X : Polluants d'origine tellurique dans la Méditerranée
- MED POL XI : Etalonnage comparatif des techniques d'analyse et service d'entretien commun
- MED POL XII : La pollution de la mer Méditerranée par les polluants transportés par l'atmosphère
- MED POL XIII : Modélisation de systèmes marins

M. Jetic a abordé successivement chaque rubrique en indiquant brièvement sa signification et ses implications.

La Phase I du MED POL a mis en jeu 86 institutions dans 16 Etats côtiers méditerranéens.

Le conférencier a relevé un point intéressant, à savoir que l'opération de la Phase I n'avait pas offert un bon rapport coût - efficacité. Elle aurait été plus rentable si un établissement de réputation mondiale s'était chargé des tâches à exécuter, mais, grâce à l'effort de collaboration coordonné par l'unité d'Athènes, de nombreux pays méditerranéens ont pu accroître leur potentiel respectif pour de pareilles tentatives en revalorisant leurs institutions nationales et en formant du personnel, sans compter les sens coopératif que cette démarche collective a permis d'inculquer.

22. Le programme actuellement en cours correspond à la Phase II du MED POL et consiste essentiellement en recherche et en surveillance continue.

M. Jetic a fourni un aperçu des douze sujets de la recherche présentement menée:

- ACTIVITE A : Mise au point et essai de techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance des polluants de la mer
- ACTIVITE B : Mise au point de formulaires types pour les rapports à soumettre en application des protocoles relatifs à l'immersion, à la pollution résultant de situations critiques et à la pollution d'origine tellurique
- ACTIVITE C : Elaboration des fondements scientifiques des critères de qualité de l'environnement en Méditerranée
- ACTIVITE D : Etudes épidémiologiques relatives aux critères de qualité de l'environnement
- ACTIVITE E : Directives et critères pour l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique
- ACTIVITE F : Recherches sur les processus océaniques
- ACTIVITE G : Recherches sur la toxicité, la persistance, la bioaccumulation, la cancérogénicité et la mutagénicité
- ACTIVITE H : Eutrophisation et floraisons concomitantes de plancton
- ACTIVITE I : Modification des écosystèmes par la pollution
- ACTIVITE J : Effets des pollution thermiques sur les organismes et écosystèmes côtiers
- ACTIVITE K : Cycle biogéochimique de certains polluants
- ACTIVITE L : Processus de transfert des polluants

L'élément "surveillance continue" qui comprend les quatre sections qui suivent permet d'identifier les paramètres à étudier, de déterminer les techniques d'échantillonnage et d'indiquer les méthodes d'analyse :

MED POL - PHASE II

SURVEILLANCE CONTINUE

1. Surveillance des sources de pollution qui renseigne sur la nature et la quantité des polluants directement rejetés dans l'environnement
2. Surveillance des zones proches de la côte, y compris les estuaires, qui sont sous l'influence directe de polluants provenant de sources identifiables tant primaires (rejets d'eaux résiduaires, décharges et points d'immersion côtiers) que secondaires (cours d'eau)
3. Surveillance de zones du large (zones de référence) qui renseigne sur les tendances du degré de pollution de la Méditerranée
4. Surveillance du transport dans l'atmosphère de polluants jusqu'à la Méditerranée; cette surveillance fournit des renseignements supplémentaires sur la charge polluante atteignant la mer Méditerranée

Dix pays collaborent déjà avec l'Unité de coordination dans cette phase du programme MED POL après avoir signé des accords de surveillance avec le PNUE, et on escompte que, d'ici le milieu de l'année 1987, tous les pays signataires de la Convention de Barcelone prendront part au programme.

Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique

23. M. Jeftic a alors abordé le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.

Ce Protocole est d'une conception ambitieuse et devrait s'avérer d'une application ardue. Il implique de vastes ressources humaines, le recours à une technologie avancée et un transfert de savoir-faire.

Le Protocole contient une "liste noire" de polluants que l'on devrait progressivement éliminer, et une "liste grise" de substances dont la contamination doit être rigoureusement limitée.

La tâche à entreprendre s'échelonne sur une période de 10 ans selon un plan de travail débutant en 1986 pour s'achever en 1995 (annexe V).

Comme pouvaient le constater les participants en consultant les documents que leur avait distribués le conférencier, le Protocole en question est un impératif vraiment très contraignant. Pour de nombreux pays méditerranéens, il requerra le maximum de leurs ressources, et l'Unité de coordination ne pourra que bien volontiers offrir ses services à tous ceux qui les solliciteront. On attend toutefois des divers pays qu'ils témoignent d'une attitude réciproque en veillant à communiquer les données et les renseignements que l'Unité d'Athènes leur demandera de temps à autre.

24. M. G. P. Gabriélides, fonctionnaire principal des pêches (pollution marine), qui représente la FAO, a expliqué le rôle qui lui a été dévolu au sein de l'Unité de coordination; ce rôle était justifié par les circonstances nécessitant la présence d'un interlocuteur permanent chargé d'intégrer le travail de l'Unité dans celui de l'organisation des Nations Unies qu'il représente.

La coopération de la FAO constituait un élément essentiel dès la mise en place du Plan d'action pour la Méditerranée, comme il ressort de l'Acte final de la Convention de Barcelone.

En ce qui concerne la Phase I du MED POL, la FAO était l'organisation chargée de la conduite de quatre des sept projets initiaux, à savoir :

MED POL II, III, IV et V.

La FAO a permis d'aider les divers pays participants à revaloriser leurs capacités de recherche en mettant à leur disposition des équipements et des possibilités de formation grâce aux fonds du MED POL.

M. Gabriélides a fourni une brève description des méthodes d'analyse utilisées pour déterminer les polluants dans les biotes marins.

En ce qui concerne la Phase II du MED POL, l'élément "recherche" se compose de douze activités dont la FAO assume la conduite ou auxquelles elle prend part pour sept d'entre elles, à savoir:

ACTIVITES A, D, G, H, I, J et K.

Quant à l'élément "surveillance continue" de la Phase II du MED POL qui se subdivise en quatre activités (dont trois seulement sont toutefois en cours de réalisation), la FAO participe principalement à la surveillance des zones proches de la côte.

M. Gabriélides a indiqué que les données et les renseignements communiqués à l'Unité de coordination font l'objet d'une évaluation. Ces évaluations peuvent servir à formuler des suggestions aux Etats méditerranéens sur les voies à explorer, l'affinement de la méthodologie existante et les mesures juridiques à prendre.

25. Interrogé par M. Micallef sur les résultats ou indications fournis par une éventuelle corrélation entre les données recueillies par la FAO (concernant les bancs de pêche, par exemple) et celles recueillies par le PNUE dans le cadre du programme MED POL, M. Gabriélides a répondu qu'on procédait effectivement à l'établissement d'une telle corrélation entre des données de sources différentes et que, jusqu'à ce jour, on n'était pas en mesure d'affirmer que les niveaux de la pollution en Méditerranée pouvaient être mis en rapport avec des variations des prises de pêche. Toutefois, on détient une preuve indirecte d'un effet néfaste. Il est notoire que la pollution altère le benthos, ce qui réduit naturellement la nourriture disponible pour les poissons. La pollution peut également avoir un effet nocif sur les larves de poisson.

26. M. Louis Saliba, administrateur hors classe spécialiste OMS à l'Unité de coordination, a expliqué le rôle de l'Organisation mondiale de la santé dans l'exécution du Plan d'action pour la Méditerranée. Il a décrit la structure interne de l'OMS et sa division en Bureaux régionaux dont trois (Europe, Méditerranée orientale et Afrique) comprennent des Etats membres méditerranéens. La responsabilité de la conduite des éléments OMS du Plan d'action pour la Méditerranée a été confiée au Bureau régional pour l'Europe, les autres apportant le cas échéant leur collaboration.

Dans le cadre du programme MED POL, l'OMS assume la conduite des activités suivantes:

- surveillance des sources de pollution
- surveillance microbiologique des eaux côtières à usage récréatif et des eaux conchylicoles
- mise au point de méthodes de référence microbiologiques et connexes
- projets de recherche sur les études épidémiologiques, les critères de qualité du milieu, la cancérogénicité et la mutagénicité des polluants marins ainsi que sur la survie des agents pathogènes.

Deux études importantes actuellement en cours portent : a) sur la corrélation entre la qualité des eaux côtières et les effets sur la santé, et b) sur les effets sur la santé du méthylmercure des produits comestibles de la mer Méditerranée.

En outre, l'OMS est chargée de plusieurs activités concernant l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, et elle a préparé la majeure partie de la documentation technique pour les réunions qui ont conduit à l'adoption de ce Protocole.

L'OMS a pris part à l'exécution de projets de lutte contre la pollution au niveau national et multinational pendant plusieurs années, et tout le possible a été fait pour que le matériel déjà existant serve d'apport aux activités du PAM. A cet effet, les travaux spécifiquement réalisés pour les activités du PAM ont été complétés en les associant étroitement aux autres travaux en cours afin d'éviter qu'ils ne se recourent et d'accroître ainsi le rapport coût-efficacité. De plus, l'OMS a fourni au PAM une contribution substantielle en espèces, en services et en nature grâce à des prélèvements sur son propre budget ordinaire. En dehors du MED POL, cette contribution est également applicable au Programme d'actions prioritaires auquel l'OMS fournit un apport dans les domaines du développement des ressources en eau, de la collecte et élimination des déchets solides et liquides, et de l'évaluation de l'impact sur l'environnement.

27. M. F. S. Civili, spécialiste en sciences marines, a traité dans son intervention du programme relatif aux méduses et des moyens de formation offerts au sein du programme MED POL.

Les proliférations côtières de méduses sont devenues ces dernières années en problème pour plusieurs pays méditerranéens. Les essaims de ces organismes ont eu des effets néfastes sur le tourisme et d'autres activités.

L'Unité de coordination a reçu de ces pays une demande bien précise qui visait les objectifs suivants :

1. déterminer l'ampleur du problème
2. identifier les causes
3. formuler des propositions de mesures préventives.

Six pays ont répondu à la demande de renseignements adressée par l'Unité de coordination et se sont déclarés prêts à participer à un programme de deux ans-formulé par le PNUE en consultation avec des chercheurs méditerranéens - et qui visait à fournir des éléments de réponse aux questions posées.

Les pays participants établissent des programmes de recherche et de surveillance en matière de méduses, en fonction de leurs conditions et de leurs possibilités. Conjointement, il a été lancé des études épidémiologiques sur les victimes de piqûres de méduses.

Deux ans sont un délai trop court pour une étude d'une si vaste portée, mais, de l'avis unanime, beaucoup a été défriché pendant cette période, bien que la cause du phénomène n'ait pas encore été pleinement élucidée et qu'aucune mesure préventive n'ait été trouvée. On peut affirmer que, sous l'orientation efficace et avisée du PNUE, le programme a été un succès puisqu'il a jeté un minimum acceptable de lumière sur des manifestations qui restaient jusque là enveloppées de mystère.

On a découvert par exemple que des proliférations de méduses se sont produites au siècle dernier - excluant ainsi que la pollution serait l'unique cause du phénomène. Des effets de la pollution comme l'eutrophisation peuvent avoir entraîné une surabondance des nutriments mis à la disposition des scyphoméduses sous étude. La diminution du nombre de certains prédateurs connus de ces méduses - comme les tortues marines et plusieurs espèces de poissons - peut aussi avoir constitué un facteur déterminant.

D'après la théorie qui rallie le plus large "assentiment", le phénomène pourrait, dans une certaine mesure, être lié à des variations de caractère temporaire ou cyclique de la dynamique hydroclimatique.

En outre, plusieurs mesures préventives ont été suggérées, mais elles sont trop contraignantes, difficiles à appliquer ou tout bonnement inefficaces.

28. Il est ressorti des études épidémiologiques que les piqûres de méduse ne constituent pas un risque pour la santé au sens où l'on entend généralement ce terme.

Un aspect curieux du programme relatif aux méduses tient à cette constatation : en l'insérant comme thème d'étude distinct dans le cadre du programme MED POL, on s'attachait davantage au côté "nuisance" du phénomène qu'à toute autre considération; mais à mesure que le projet a pris forme, il est progressivement apparu que les relations de cause à effet conditionnant ces proliférations de méduses pourraient revêtir une portée plus générale. C'est pourquoi la réunion de Trieste (janvier 1986) consacrée à l'examen du programme relatif aux méduses a recommandé que les observations recueillies à ce sujet deviennent un paramètre impératif dans les programmes nationaux de surveillance continue du MED POL et que les investigations menées dans ce domaine soient intégrées dans l'élément "recherche" existant du MED POL.

29. M. Civili a récapitulé les moyens de formation offerts aux divers Etats côtiers. Il a indiqué que, dans le cadre de l'assistance délivrée pour l'exécution des programmes nationaux de surveillance, l'Unité de coordination a procuré à plusieurs pays des appareils et du matériel d'analyse (en fonction des besoins de chaque pays). Parallèlement, il est toujours convenu d'un programme de formation lors de la signature d'un programme de surveillance. Ce programme de formation qui - a-t-il souligné - offre de vastes possibilités puisqu'il relève d'une rubrique distincte du budget dont le coût ne grève pas la contribution annuelle de chaque pays au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour les activités de surveillance n'est pas encore pleinement exploité.

La même remarque s'applique à la rubrique "Bourses" du budget. L'Unité, en consultation avec les Coordonnateurs nationaux, a pu aider le personnel de pays méditerranéens à prendre part à des réunions, journées d'étude ou séminaires qui ne relevaient pas du MED POL mais correspondaient à ses objectifs; cependant, tous les pays ne profitent pas pleinement de cette rubrique budgétaire.

30. A la fin de la première semaine, le groupe a assisté à un exposé sur l'informatisation des données adressées à l'Unité par les Etats côtiers méditerranéens. Ces données ont permis d'établir des premières évaluations susceptibles d'aider à la formulation de propositions et de politiques. A l'avenir, toutes les idées ou suggestions judicieuses que pourra soumettre chaque pays quant à l'utilisation des entrées dans la base de données MED de l'ordinateur ou éventuellement la programmation seront accueillies avec un vif intérêt par l'Unité.
31. La principale activité de la seconde semaine du stage a consisté à répartir les participants en deux "groupes de travail" dont chacun recevait une tâche distincte à exécuter.

Le premier groupe devait passer en revue les rapports des réunions, séminaires, journées d'étude, etc., organisés par le PAM ou par l'entremise de celui-ci au fil des années, en s'efforçant d'y relever des phrases et des cas comportant un élément de formation. En dégagant ainsi des rapports ces éléments de formation, le groupe pouvait aider l'Unité de coordination à conférer à l'avenir un caractère didactique plus opérant aux activités et rencontres de ce genre.

La tâche de l'autre groupe consistait à avancer des idées et suggestions sur une Semaine de l'environnement méditerranéen dont la première est prévue en 1987, l'accent étant mis, naturellement, sur la protection et la sauvegarde de la mer Méditerranée.

Les rapports établis par l'un et l'autre groupes de travail sont les suivants :

32. ELEMENT DE FORMATION (Groupe 1)

I. INTRODUCTION

Il est entendu que la plupart des réunions comportent quelques éléments de formation. Cette remarque s'impose notamment si l'on considère que les participants ont l'occasion de s'ouvrir à des idées qui n'ont pas seulement trait au cadre général des activités du PNUE mais également aux divers pays. Une compréhension mutuelle des problèmes et la faculté de les résoudre de concert, voilà ce que recherche le PNUE.

On se propose, dans le présent exercice, de relever les éléments de formation que comportent les réunions et cours du PNUE.

On peut - d'un point de vue opérationnel - classer les réunions en trois catégories qui sont esquissées ci-dessous à l'aide de quelques exemples.

II. ESQUISSE ET EXEMPLES DE CATEGORIES

A. Réunions spécifiquement destinées à la formation

(Stages ou cours de formation)

1. Elles se déroulent habituellement une fois l'an dans le cadre des cycles MEDIPOL, INFOPOL et MEDEXPOL et sont appelées séminaires ou journées d'étude. On en citera comme exemples: MEDIPOL 84, 4-14 décembre, Marseille; MEDEXPOL 84, 5-12 octobre, Marseille; ROCC 85, 2-8 novembre, Malte.

2. Séminaires nationaux

Exemple : Séminaire national sur la pollution marine, Alexandrie, 15-20 septembre 1984.

B. Réunions comportant des éléments de formation

Il s'agit de séminaires généraux et de réunions organisées à une fin particulière visant à définir et décrire certains éléments d'un sujet - comportant aussi des rapports nationaux.

Exemples: UNEP /WG.143/5)

Définition de critères écologiques pour le développement rationnel et la protection de l'aquaculture dans les zones côtières de la Méditerranée

PAP - 9 (EM 1/1)

Réunion d'experts sur le développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement UNEP/WG.153/5.

C. Réunions dénuées d'éléments de formation

Elles sont habituellement destinées à la prise de décisions - réunions intergouvernementales, consultations, comités spéciaux et groupes d'étude.

Exemples:

UNEP/IG.20/5, 20 octobre 1980 : Réunion intergouvernementale sur les Aires spécialement protégées méditerranéennes.

UNEP/IG.9/5, 28 octobre 1977 : Consultation concernant un projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (7-21 octobre 1977, Vienne).

III. CONCLUSIONS

Il n'existe pas de définitions bien tranchées pour les diverses catégories dans lesquelles sont classés les rapports.

Il pourrait donc s'avérer utile que le PNUE adoptât une définition précise. On obtiendrait par exemple les catégories suivantes :

1. Cours ou stages de formation

Formation de personnel présentant un niveau homogène de connaissances sur un sujet précis, qu'il soit d'ordre technique ou administratif.

2. Journées d'étude

Groupement de personnes devant prendre part à des travaux pratiques assortis de discussions sur un sujet précis, d'application technique généralement.

3. Séminaires

Groupement de personnes devant échanger des vues à l'occasion de conférences et de discussions organisées à propos de sujets précis.

4. Réunions

- Prise de décisions
- Groupes d'études
- Comités
- Réunions institutionnelles

On se rend compte, naturellement, que la distinction entre séminaires et journées d'étude demanderait à être affinée.

De plus, il pourrait être nécessaire de distinguer d'autres catégories - comme les conférences, par exemple.

Suggestions particulières pour les stages de formation (tel que celui qui s'est tenu à Athènes, du 27 octobre au 6 novembre 1986) :

1. Recourir aux moyens audio-visuels (projections vidéo, etc.)
2. Evaluer chaque stage de formation et inclure ces évaluations dans le programme des stages suivants qui sont d'un genre similaire
3. Inclure des travaux sur le terrain chaque fois que c'est possible
4. Aménager ou agrandir les bibliothèques en vue d'une meilleure formation dans l'échange de renseignements, chaque fois que c'est possible
5. Inviter les participants à exposer leurs problèmes nationaux quant au sujet traité par la réunion
6. Adopter des mesures d'information afin que les pays participants soient mieux avertis des programmes et fonds disponibles en matière de formation et qu'ils utilisent ainsi ces programmes à meilleur escient.

Le groupe de travail a également abordé divers aspects de la formation - présentés par le représentant égyptien - et il a recommandé que les agents nationaux en ce domaine soient conscients de ces principaux aspects.

33. LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT (Groupe 2)

La première tâche du groupe de réflexion sur la Semaine de l'environnement consistait à identifier les groupes visés à cette occasion et à définir les modalités de cette action.

Le groupe est convenu que les propositions devraient s'adresser à trois niveaux - à savoir les pouvoirs publics, le grand public et les milieux de l'enseignement.

Pouvoirs publics

Avertir les parlementaires de la tenue d'une Semaine de l'environnement. Il serait avisé d'expédier la brochure publiée par l'Unité de coordination à chaque membre du parlement. Toutefois, chaque pays peut imaginer des moyens spécifiques pour atteindre ce but.

La même procédure peut être adoptée pour sensibiliser les échelons supérieurs de l'administration à l'intérêt que revêt la protection de l'environnement, en insistant sur le cas de la Méditerranée.

Une circulaire explicative serait très utile.

Grand public

Le groupe de travail a jugé que la Semaine de l'environnement devrait, chaque année, être centrée sur un slogan.

Suggestion pour le slogan de cette année :

"Donnez une chance à la Méditerranée".

Le groupe a estimé qu'il était difficile de suggérer une formule concise et efficace, d'autant que les clichés des campagnes promotionnelles de produits manufacturés ont été surexploités et qu'il ne serait guère avisé de retenir un logo qui a déjà été largement diffusé dans d'autres domaines.

Il serait bon, selon le groupe, que l'Unité de coordination choisisse le slogan qui lui paraîtra le plus pertinent.

Mass media: un bref spot télévisé quotidien pendant la Semaine de l'environnement. Une allocution du ministre de l'Environnement sur la politique du gouvernement et les résultats obtenus peut être indiquée.

Articles et éventuellement dessins dans les journaux.

Programme radiodiffusés.

Expositions.

Affiches et auto-collants dans les aéroports, les ports, les gares, les trains, les bus, les taxis, les hôtels et les restaurants s'adressant surtout aux touristes, ainsi que dans les établissements militaires, les usines et autres lieux de travail employant des effectifs importants.

Une "journée de l'insigne" - éventuellement avec le slogan retenu.

Une allocution télévisée du ministre responsable.

La création d'équipes bénévoles pour le nettoyage de certaines zones.

L'installation sur les plages d'un nombre suffisant de boîte à ordures sur lesquelles on pourrait éventuellement inscrire (à la peinture) le message de la Semaine de l'environnement.

Traduction du matériel de lecture disponible dans les diverses langues des Etats côtiers méditerranéens - chaque fois que c'est possible et offre un intérêt pratique.

L'organisation d'un jeu-concours dans les media.

Prospectus destinés au grand public et annonçant la Semaine de l'environnement.

Sacs jetables ou articles similaires sur lesquels serait imprimé le logo concernant la protection de l'environnement.

Encouragement des organismes bénévoles oeuvrant à la sauvegarde et à la promotion de l'environnement.

Organisation (par des experts) de programmes de panneaux consacré à des sujets ou thèmes écologiques (l'accent étant mis sur le milieu marin).

Milieus de l'enseignement

Le groupe estime que les enfants, élèves et étudiants ne peuvent acquérir une compréhension approfondie de tout ce qui a trait à l'environnement sans que les enseignants n'aient eux-mêmes assimilé les notions et les nuances des questions écologiques. La première tâche consiste donc à inculquer ces connaissances aux enseignants. Dans ce domaine, chaque pays doit élaborer et adopter ses propres procédures.

Organisation d'un concours de la meilleure rédaction à deux niveaux-cycles primaire et secondaire de la scolarité - sur l'environnement de la Méditerranée.

Visites dirigées des élèves et étudiants à des établissements antipollution, réserves naturelles et/ou aires protégées, ou à toute autre installation liée au maintien d'une Méditerranée salubre.

Intensification, encouragement et appui de toutes les activités en cours visant à développer une prise de conscience des problèmes de l'environnement.

Si cela est réalisable et offre un intérêt pratique, les élèves et étudiants peuvent être conduits sur des sites marins et/ou côtiers pollués pour s'y rendre compte par eux-mêmes du préjudice causé au milieu.

Les autres idées consignées sur les feuilles remises au groupe de travail sont valables et méritent d'être retenues :

- | | |
|--|-----------------------------|
| 1. Réunion d'information pour les journalistes | 7. Photos |
| 2. Conférences de presse | 8. Bulletin |
| 3. Dossiers de presse | 9. Panneau d'exposition |
| 4. Séminaires pour les media | 10. Publications techniques |
| 5. Brochures nationales | 11. Cartes de voeux |
| 6. Prospectus | 12. Auto-collants |
| | 13. Diapositives |

Evaluation

34. Conformément aux recommandations formulées par les participants au cours du stage, il leur a été remis un questionnaire d'évaluation qu'ils ont rempli. Ces questionnaires guideront le secrétariat pour la planification de pareils stages à l'avenir (annexe VI).

Adoption du rapport

35. Dans les observations qu'il a émises en conclusion, M. A. Manos a remercié les participants de leur concours actif au stage et il a exprimé l'espoir qu'il en résultera des contacts plus étroits et suivis entre les pays et l'Unité de coordination pour une prompte exécution du Plan d'action pour la Méditerranée et l'utilisation la plus rentable des ressources disponibles.

LISTE DES PARTICIPANTS

Stage de formation sur les activités du Plan d'action pour la
Méditerranée

ATHENES, 27 octobre - 6 Novembre 1986

EGYPTE

Ms Hoda Mahmoud HANAFI
Egyptian Environment Affairs Agency (E.E.A.A.)
11A Hassan Sabry Str.
Zamalek
Cairo
Egypt

Téléphone: 3416546
Télex: 93794 WAZRA UN

ESPAGNE

Dr. Severino FERNANDEZ BLANCO
Chef de l'Unité des relations extérieures
Direction Général de l'Environnement
Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme
Paseo de la Castellana No. 67
28071 Madrid
Espana

Téléphone: 233 16 21
Télex: 22325 MINOP

Ms Elisa Baraona NIETO
Asessor Tecnico
Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme
Paseo de la Castellana No. 67
28071 Madrid
Espana

Téléphone: 233 56 00 Ext. 3412
Télex: 22325 MINOP

ISRAEL

Ms. Haya YEHEZKEL
Administrative Assistant
Marine Pollution Section
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem 91061
Israel

Téléphone: (02) 660151
Télex: 26162 IEPS IL

ITALIE

Dott. Massimo AVANCINI
Directive Functionary
Department of Merchant Navy
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia - EUR
Roma
Italia

Téléphone: 5908691
Télex: 614156 DIFMAR I
or 614103 DIFMAR I

MALTE

Mr. Lawrence MICALLEF
Principal Health Inspector
Ministry of Education and Environment
Beltissebh
Valetta
Malta

Téléphone: 230487
Télex: 1114 ISE MT

SYRIE

Dr. Raghid NAHHAS
Scientific Studies and Research Centre
Damascus P.O. Box 4470
Syria

Téléphone: 770547/8/9
Télex: SCITEC 412130 SY

TUNISIE

Mr. Fethi NAJAR
Secrétaire
Administration Responsable PAM
Sous-Direction Environnement
Ministère de l'Agriculture
Tunis
Tunisie

Téléphone: 681664
Télex: 13378 MINAGR TN

YUGOSLAVIE

Mr. Tito KOSTY
Director, Department of Planning
and Environmental Protection
Committee for Building, Housing, Public
Works and Environment Protection
of the Socialist Republic of Croatia
Marulicev trg 16
41000 Zagreb
Yugoslavia

Téléphone: 003841 448-511
Télex: 22120 TANZ YU

PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRES (PAP)

Mr. Aleksandar BJELICA
PAP Regional Activity Centre
Town Planning Institute of Dalmatia
P.O. Box 74
Kraj Sv. Ivana 11
Split 58000
Yugoslavia

Téléphone: 003858 43499
Télex: 26477 YU URBS

PROGRAMME

Date	10.00 - 11.00	11.00-11.30	11.30-12.30	3.00-4.00	4.00-5.00
	<u>M. A. Manos</u>		<u>M. I. Dharat</u>		<u>M. I. Dharat</u>
27 oct.	<ul style="list-style-type: none"> - Allocution de bienvenue - Introduction - Convention-cadre et protocoles y relatifs - Diverses questions juridiques - Droit de la mer - Protocole d'exploitation au large - Installations portuaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Aspects institutionnels - Coordination-BUREAU - Aspects financiers - Contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée - Barème d'évaluation - Budget 	<ul style="list-style-type: none"> - Elément "planification intégrée" - Plan Bleu (PB) - Programme d'actions prioritaires (PAP) - Aires spécialement protégées (ASP) - Système de Centres d'activités régionales (CAR) (PB-PAP-ASP-ROCC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition MED - Information
	<u>M. L. Jeftic</u>		<u>M. L. Jeftic</u>		<u>M. F.S. Civili</u>
29 oct.	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution en mer Méditerranée (MEDPOL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pause café 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme national de surveillance continue - Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique 	<ul style="list-style-type: none"> - MED POL - Activités de recherche - Rôle de l'Organisation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (FAO) 	<ul style="list-style-type: none"> - MED POL - Programme relatif aux méduses - Formation dans le cadre du MED POL

30 oct. Lecture et contacts individuels, ordinateur et bibliothèque

31 oct.

11.30-12.30

ATTRIBUTIONS DES GROUPES

6 nov.

Groupe I
Elément "formation"

3 nov. Egypte
4 nov. Syrie
5 nov. Tunisie

Groupe II

Semaine de l'environnement méditerranéen

- Espagne
- Israël
- Italie
- Malte
- Yougoslavie

Présentation des résultats

Profils des divers pays pour les participants

6 nov.

Clôture du cours

M. L. Saliba

- MED POL
- Rôle de l'Organisation mondiale de la santé

Documents distribués aux participants

- Plan d'action pour la Méditerranée
- La Convention et les quatre protocoles y relatifs
- Rapport de la réunion de Gênes en quatre langues
- Calendrier de Programme
- Calendrier des réunions
- Rapport de la réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique du Programme MED POL (GTCST)
- Rapport de la réunion conjointe des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires
- Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique - calendrier des travaux pour les dix prochaines années
- Etat des contributions au Fonds d'affection spéciale pour la Méditerranée
- Position des ratifications de la Convention et des protocoles y relatifs
- Listes des Structures focales nationales (PAM, MED POL, PB, PAP, ROCC, ASP)
- Brochure du PAM, Medwaves, affiches, communiqués de presse
- Liste des programmes de surveillance continue nationaux du MED POL
- Liste des points focaux auprès des ambassades

Structure

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

UNEP/WG.162/1
ANNEXE IV

Organes et fonctionnaires désignés des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et aux Protocoles y relatifs

Secrétariat de la Convention et des Protocoles y relatifs

		Pays hôte	Unité de coordination et ses Centres d'activités régionales	Organismes coopérants et organismes d'appui	Budget 1986-87 du Fonds d'affectation spéciale (en milliers de dollars E.U.)
18 PARTIES CONTRACTANTES			P N U E		
18 Structures focales du PAM	Réunion ordinaire Tous les 2 ans	GRECE	Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée	--OMS - FAO - UNESCO - COI - OMM - AIEA - ONUDI	4,239
Bureau: 4	Bureau Deux fois chaque année				
18 Coordonnateurs nationaux pour le MED POL	GTCST Chaque année		MED POL Athènes		
110 institutions participantes		MONACO	Inter-étalonnage et surveillance continue Monaco	- AIEA	215
12 correspondants nationaux du ROCC	CN/ROCC Tous les 2-3 ans	MALTE	ROCC Malte	- OMI	824
18 Structures focales du Plan Bleu	SPN/PB Chaque année	FRANCE	CAR/BP Sophia Antipolis		1,365
Comité d'orientation PB: 6	CO/PB Tous les 2 ans	YUGOSLAVIE	CAR/PAP Split		1,082
18 Structures nationales du Programme d'actions prioritaires	SFN/PAP Chaque année		Ressources en eau des îles et des zones côtières isolées	- OMS	
			Planification intégrée et gestion des zones côtières	- PNUE Siège - UNESCO	
			Etablissements historiques	- UNESCO HABITAT	
			Aménagement du territoire dans les zones sismiques	- UNDRO UNESCO HABITAT	
			Déchets solides et liquides	- OMS	
			Protection du sol	- FAO	
			Tourisme	- OMT	
			Aquaculture (aspects environnementaux)	- FAO Medrap	
			Sources renouvelables d'énergie		
			Evaluation de l'impact sur l'environnement	- PNUE Siège	
	Rapports littoral/arrière-pays	- PNUE Siège			
18 Structures focales nationales pour les Aires spécialement protégées	SNE/ASP Tous les 2-3 ans	TUNISIE	CAR/ASP Salambo	- IUCN	390

PLAN DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF

A LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE

1.	Huiles lubrifiantes	1986
2.	Coquillages et eaux conchylicoles	1986
3.	Cadmium et composés du cadmium	1987
4.	Mercure et composés du mercure	1987
5.	Composés organohalogénés	1987
6.	Matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension	1988
7.	Composés organophosphorés	1988
8.	Composés organostanniques	1988
9.	Substances radioactives	1989
10.	Substances cancérigènes, tératogènes ou mutagènes	1989
11.	Micro-organismes pathogènes	1989
12.	Pétrole brut et hydrocarbures de toute origine	1990
13.	Zinc, cuivre et plomb	1990
14.	Nickel, chrome, sélénium et arsenic	1990
15.	Composés inorganiques du phosphore et phosphore élémentaire	1991
16.	Détergents et autres substances tension-actives non biodégradables	1991
17.	Rejets thermiques	1991
18.	Composés acides ou basiques	1992
19.	Substances exerçant une influence défavorable sur la teneur en oxygène	1992
20.	Baryum, uranium et cobalt	1992
21.	Cyanures et fluorures	1993
22.	Substances qui, bien que non toxiques par nature, peuvent devenir nocives en raison des quantités rejetées	1993
23.	Composés organosiliciés	1993
24.	Antimoine, étain et vanadium	1994
25.	Substances ayant un effet nuisible sur le goût et/ou l'odeur des produits de consommation de l'homme	1994
26.	Biocides et leurs dérivés non visés à l'annexe I	1994
27.	Titane, bore et argent	1995
28.	Molybdène, béryllium, thallium et tellure	1995

QUESTIONNAIRE D'EVALUATION

- | | Très
Clair | Clair | Médiocre |
|---|---------------|-------|--------------|
| 1. <u>Qualité des exposés - clairs et complets</u> | | | |
| Vue d'ensemble du PAM | | | |
| MEDPOL | | | |
| Aspects socio-économiques | | | |
| FAO | | | |
| OMS | | | |
| Méduses et formation | | | |
| - Etaient-ils trop détaillés ? | | | |
| - N'étaient-ils pas assez détaillés ? | | | |
| 2. <u>Documentation distribuée</u> | | | |
| Suggestions éventuelles : _____ | Bonne | | Insuffisante |
| _____ | | | |
| _____ | | | |
| 3. <u>Organisation du séjour</u> | Bonne | | Insuffisante |
| - Organisation du voyage | | | |
| - Hébergement à l'hôtel | | | |
| - Assistance de la part du personnel de
l'Unité de coordination | | | |
| Suggestions éventuelles: _____ | | | |
| _____ | | | |
| _____ | | | |
| 4. <u>Utilité du stage</u> | OUI | | NON |
| - Le stage était-il <u>approprié</u> à vos
fonctions ? | | | |
| - Le contenu du stage étai-il <u>utile</u> ? | | | |
| - La durée du stage convenait-elle ? | | | |
| - Suggérez-vous que le stage ait lieu
régulièrement chaque année ? | | | |
| - Suggestions éventuelles: | | | |

Date

Signature

FICHE DE PROFIL DU PAYS

1. Nom du pays
2. Superficie (km²) :
3. Longueur de la bordure côtière méditerranéenne (km) :
4. Superficie de la mer territoriale (km²) :
5. Nombre d'habitants:
6. Convention de Barcelone Signée Ratifiée
7. Protocole relatif aux
immersions :
8. Protocole relatif aux situations
critiques :
9. Protocole relatif à la pollution
d'origine tellurique :
10. Protocole relatif aux Aires
spécialement protégées :
11. Convention MARPOL :

	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Télex</u>
12.	SFN* pour le PAM :			
13.	SFN pour le MED POL :			
14.	SFN pour le PB :			
15.	SFN pour le PAP :			
16.	SFN pour les ASP :			
17.	SFN pour le ROCC :			
18.	Ministère - Service chargé de l'environnement :			
19.	Ministre chargé de l'environnement :			
20.	Programme national de surveillance continue du MED POL	(Signé :)	
21.	Plan national d'urgence du ROCC :			
22.	Structure du service chargé de l'environnement :			
23.	Télex - téléphone du service chargé de l'environnement :			
24.	Contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée :	Taux %	Montant	
25.	Réunion(s) hébergée(s) dans le cadre du PAM :			

* Structure focale nationale

26. Fascicule, brochure, bulletin
sur les problèmes de l'
environnement publiés par
le pays :
27. Congé du week-end :
28. Fête nationale :
29. Heures d'ouverture des bureaux administratifs :